

Département de
SEINE-ET-MARNE
...
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
...
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

DOMAINE : Institution et vie politique
Délégation de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 57/2026

Direction de l'administration générale
réf : AB/OG/CR

Objet : Délégation de signature à Monsieur Sébastien GARCIA en matière d'attestations et de correspondances.

Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE

VU les articles L. 2122-19 et R. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints au maire,

CONSIDÉRANT, que Monsieur Sébastien GARCIA exerce les fonctions de responsable de la Police Municipale, au grade de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le Maire peut accorder une délégation de signature, sous son contrôle et sa responsabilité à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires,

CONSIDERANT, que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans certains domaines,

ARRÊTE

Article 1 : En l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, délégation de signature est donnée, sous notre contrôle et notre responsabilité, à Monsieur Sébastien GARCIA pour :

- La signature des attestations de destruction de véhicules,
- Tout document ou courrier relatif à la bonne conduite d'une procédure de mise en fourrière d'un véhicule,
- Les courriers adressés à des partenaires extérieurs en accompagnement d'un acte ou d'un rapport qui leur est transmis par la Commune,
- Les courriers de réponse aux sollicitations des administrés.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué. La signature devra être précédée de la formule indicative suivante « **par délégation du maire** ».

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa notification et de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et notifié à l'intéressé.

Fait à Roissy-en-Brie, le 20 mars 2026.


François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
Premier Vice-Président de la Communauté

Spécimen de signature : Monsieur Sébastien GARCIA	Je soussignée, Sébastien GARCIA, atteste avoir reçu le présent acte. Le
---	---